

L'impact du milieu de résidence et des « choix » résidentiels sur l'évolution sociale des individus en Belgique (1991-2006)

Thierry EGGERICKX¹, Jean-Paul SANDERSON^{1,2}

¹ Centre de recherche en démographie et sociétés, Université de Louvain

² Département de sciences politiques, sociales et de la communication, Université de Namur

Aujourd'hui, malgré l'amélioration des conditions de vie en Belgique, l'exclusion sociale continue à exister et les inégalités ont même tendance à s'accroître. Des études récentes ont mis en évidence une dualisation sociale de plus en plus marquée de l'espace belge. Au-delà du clivage Flandre-Wallonie souvent mis en évidence, on observe une opposition entre, d'une part, les grandes agglomérations urbaines qui concentrent et accueillent les populations les plus vulnérables et les plus précarisées, et d'autre part, les espaces périurbains où résident et s'établissent les populations les plus favorisées (Sanderson et Eggerickx, 2010). Au sein des agglomérations urbaines, on épinglera tout particulièrement le cas des anciens bassins industriels wallons, qui portent encore les stigmates environnementaux de ce passé industriel et qui apparaissent comme les espaces les plus défavorisés en Belgique. Différents travaux ont ainsi mis en évidence cette structuration sociale du territoire belge où certains espaces semblent de plus en plus fermés à certaines populations, tandis que d'autres concentrent les groupes sociaux les plus défavorisés (Sanderson et Eggerickx, 2010 ; Eggerickx *et al.*, 2007 ; Hindriks et Gérard, 2005). Le lieu de résidence apparaît donc de plus en plus comme un marqueur social (Maurin, 2004) et les migrations constituent un moteur de sélection sociale.

Au-delà de ce constat, rares sont les études, en démographie, qui ont mis en évidence le lien entre la migration résidentielle et l'évolution de la précarité ainsi que le rôle de l'environnement résidentiel sur la situation sociale des individus et son évolution (Buch, 2001 ; Friedrichs *et al.*, 2003 ; Musterd *et al.*, 2006).

Dès lors, l'objectif de cette communication sera triple :

- explorer les liens entre la dualisation sociale des espaces et le caractère sélectif de la migration résidentielle. La mobilité est un droit qui s'accompagne d'une limitation de fait, car tout le monde n'a pas les moyens de ses aspirations, ne serait-ce qu'en raison de l'augmentation des prix du parc immobilier et foncier ou encore de l'absence de diversité des logements dans certains espaces. Dans ce contexte, nous supposons que les migrations, de plus en plus sélectives, constituent un agent important de la dualisation sociale des espaces ;
- mettre en évidence le rôle du milieu de résidence sur l'évolution de la situation sociale de l'individu. À position sociale équivalente, un individu résidant dans un environnement social

favorable a-t-il plus de chance de s'en sortir qu'un individu résidant dans un contexte socio-spatial dégradé ?

– examiner les effets conjugués des migrations et du milieu de résidence. Il s'agira de déterminer si une personne d'un groupe social vulnérable, résidant dans un environnement défavorable, a plus de chance d'améliorer sa situation en effectuant une migration hors de son environnement.

Données et méthodes

Cette recherche repose sur le couplage des données individuelles et anonymisées du Registre national belge de 1991 à 2006 avec les recensements de la population de 1991 et de 2001. Les données du Registre national permettent d'identifier à tout moment le lieu de résidence d'un individu et donc sa migration éventuelle. Les données des recensements permettent de caractériser chaque individu selon sa situation socioéconomique et ses conditions de logement. Dans le cadre du projet de recherche Destiny, dont l'objectif était d'analyser l'évolution des inégalités sociales en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg, une méthodologie a été élaborée en vue d'attribuer à chaque individu un groupe social (Lord *et al.*, 2011).

Cette méthode est fondée sur les recensements de la population, qui fournissent des informations sur trois dimensions associées aux inégalités sociales : l'éducation, le statut socioprofessionnel et les conditions de logement. Il s'agissait de mesurer objectivement le positionnement des modalités de ces trois dimensions au sein du *continuum* social. Certes, intuitivement, on suppose qu'un chômeur est moins bien positionné qu'un cadre. Mais comment objectiver ces *a priori* ? Pour « classer » ces modalités de la plus défavorisée à la moins précaire, nous avons utilisé la méthode de *scoring* sur la base des données d'enquêtes. Pour le recensement de 1991, nous avons utilisé les résultats de la première vague du PSBH (*Panel Study on Belgian Households*) et, pour le recensement de 2001, ceux de la première vague de SILC-Belgique (*Study on Income and Living Conditions*). Les questionnaires de ces enquêtes comportent des parties individuelles et d'autres concernant l'ensemble du ménage (parmi lesquelles le revenu total du ménage). Pour mesurer le positionnement au sein du *continuum* social de chacun, nous avons utilisé le RDUC (revenu selon les unités de consommation), qui est le rapport entre le revenu total du ménage et le nombre (pondéré¹) d'individus le constituant. Ensuite, le revenu moyen a été calculé pour chacune des modalités correspondant aux trois dimensions retenues, puis mathématiquement standardisé². On obtient

¹ Le chef de ménage a plus de poids (1) que son conjoint (0.5), et que chacun de leur(s) enfant(s) (0,5 ou 0,3 – respectivement s'ils ont plus ou moins de 14 ans). Pourquoi le choix de ce type de revenu, au niveau du ménage et non au niveau individuel ? L'hypothèse sous-jacente est que, au sein du ménage dans lequel il vit, un individu, qu'il soit actif, non actif ou post-actif, a théoriquement accès à l'ensemble des ressources du ménage.

²
$$\frac{RDUC - \text{Revenu moyen (ou médian)}}{\text{Ecart - type}}$$

alors un **score** (positif ou négatif, autour de la moyenne 0) pour chacune des modalités des trois dimensions. En fonction des réponses (modalités) aux recensements, le score correspondant à chacune des modalités a été réaffecté au sein de la base de données exhaustive des recensements de 1991 et de 2001.

L'étape suivante consistait à regrouper ces individus au sein d'agrégats de personnes partageant des similitudes sur les trois dimensions. Nous avons eu recours à l'analyse de classification hiérarchique sur simulation théorique des combinaisons de modalités sur les trois dimensions¹. Dans les deux cas, il en résulte 16 *clusters* ou groupes sociaux numérotés de 1 à 16, allant du groupe social le plus défavorisé au plus favorisé.

Les migrations selon les groupes sociaux : entre migration choisie et migration sous contrainte

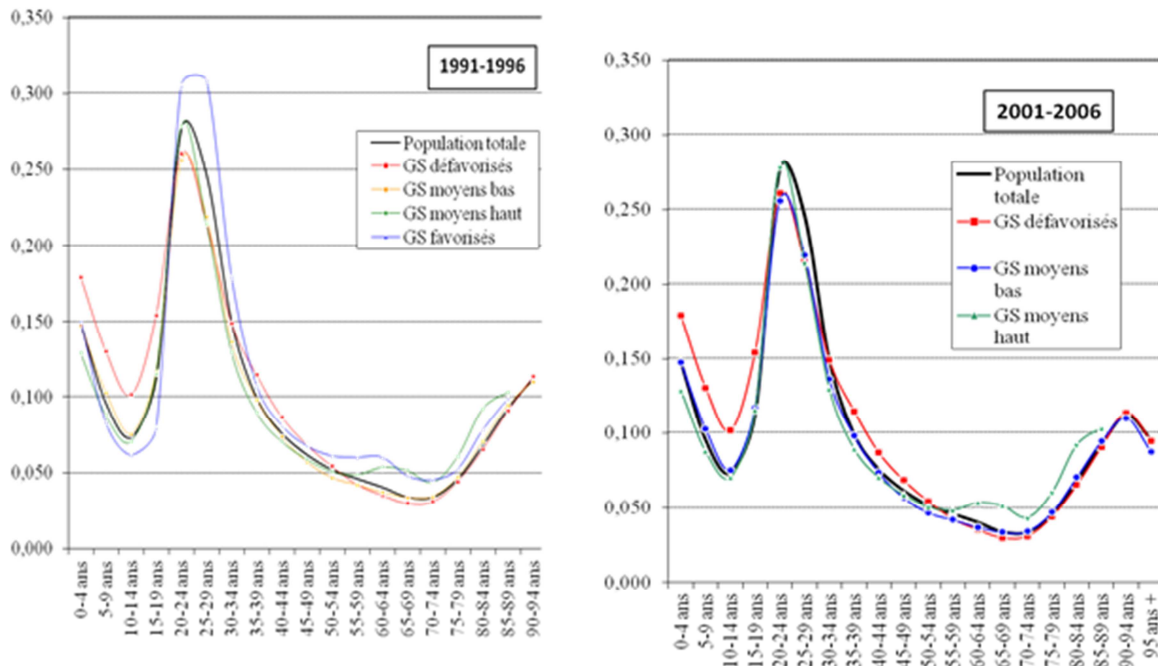
L'intensité de la mobilité selon l'âge et les groupes sociaux

Le droit à la mobilité, à la migration est-il égal pour tous ? Depuis le début des années 1990, les taux de migration interne n'ont cessé d'augmenter. Les trajectoires professionnelles sont de moins en moins linéaires et de plus en plus instables, mais c'est surtout la fragilité accrue des situations familiales et les transformations qui en découlent qui expliquent cette augmentation de la propension à migrer (Eggerickx *et al.*, 2013 ; Debrand, Taffin, 2005). D'autres facteurs qui rendent compte des différences de mobilité résidentielle sont l'âge, les caractéristiques du logement, la structure du ménage, mais aussi le revenu et le niveau d'instruction. Traditionnellement, on observe une relation positive entre ces deux dernières variables et la propension à migrer : plus le revenu et le niveau d'éducation sont élevés, plus la probabilité de migrer est élevée et plus l'éventail des choix possibles en termes de logement et de lieu de résidence est grand. Il n'empêche, les articulations entre mobilité résidentielle et appartenance sociale sont assez peu étudiées (Authier *et al.*, 2010).

Le risque de migrer selon le groupe social a tout d'abord été calculé par le biais d'une méthode de standardisation indirecte, afin de contrôler l'effet de l'âge. En 1991-1996, conformément à la littérature, le risque de migrer est le plus élevé pour les groupes sociaux les plus favorisés, alors que, pour les groupes en bas du *continuum* social, le risque est proche de la moyenne. Dix ans plus tard, en 2001-2006, la situation a évolué. Désormais, c'est au bas de l'échelle sociale que le risque de migrer est le plus élevé : 30 % supérieur à la moyenne pour les groupes 1 et 2, les plus défavorisés. *A contrario*, pour les plus favorisés, la probabilité de migrer est cette fois très proche de la moyenne.

¹ Soit une analyse de classification sur les 7 (niveaux d'éducation) x 9 (catégories socioprofessionnelles) x 10 (logement), soit 630 groupes théoriques.

FIGURE 1 : LES TAUX DE MIGRATIONS PAR GROUPES D'ÂGES ET GROUPES SOCIAUX



Les taux de migration par groupe d'âges et groupes sociaux (figure 1) permettent d'affiner l'analyse. Pour synthétiser les informations, les groupes sociaux ont été subdivisés en quartiles. Les taux de migration par âge présentent des différences significatives selon les groupes sociaux. Ainsi, pour les deux périodes considérées, le risque de migrer entre 20 et 29 ans est le plus élevé pour les groupes sociaux favorisés et le plus faible pour les plus défavorisés, et les écarts se sont accentués entre les deux périodes. C'est à ces âges que s'inscrit la phase d'émancipation du domicile des parents et d'accès au premier logement indépendant. Les différences entre les groupes sociaux, qui suivent aux deux périodes le gradient social démontrent :

- que cette phase d'émancipation est bien davantage accessible aux groupes les plus favorisés qu'aux personnes situées à la base de la pyramide sociale ;
- qu'il y aurait opposition entre une jeunesse dorée qui dispose des ressources matérielles nécessaires pour pratiquer des allers-retours (jeu d'essais/erreurs [Blöss *et al.*, 1990]) au domicile des parents, et une jeunesse défavorisée forcée de prolonger le séjour chez les parents, faute d'accès à un logement autonome.

Entre 35 et 54 ans et pour les enfants de moins de 15 ans, le risque de migrer est cette fois le plus élevé pour les groupes sociaux défavorisés et le plus faible pour les groupes sociaux favorisés. C'est à ces âges adultes que les ruptures d'union se produisent le plus fréquemment, et c'est au bas du *continuum* social que les situations familiales sont les plus fragiles (De Graaf et Kalmijn, 2006 ; McLanahan, 2004).

Pour les groupes sociaux défavorisés, on observerait donc, entre 20 et 29 ans, une sous-mobilité contrainte par un accès au premier logement économiquement difficile et, entre 35 et 54 ans, une surmobilité contrainte par la fragilité des situations familiales. Les effets négatifs

des divorces et séparations et des choix résidentiels contraints qui en découlent – généralement orientés vers les espaces les plus précarisés – sont beaucoup plus marqués pour les classes sociales défavorisées (De Graaf et Kalmijn, 2006).

La migration intercommunale des groupes sociaux : un instrument de dualisation sociale des espaces

Les migrations internes et les choix résidentiels qui y sont associés exercent une influence déterminante sur l'évolution des caractéristiques démographiques, socioéconomiques et culturelles de la population des communes. Les migrations internes sont aussi le principal agent de la redistribution spatiale de la population et conditionnent dans une plus ou moins large mesure de nombreux aspects du développement durable local, tels que l'aménagement du territoire, la mobilité quotidienne, la qualité de l'environnement, l'adéquation entre l'offre et la demande des logements ou encore la mixité sociale.

Les choix résidentiels des individus et des ménages obéissent à des « règles » économiques et démographiques. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'augmentation du niveau de vie a favorisé l'accès à la propriété. Parallèlement, le développement du parc automobile et des infrastructures (auto)routières a rendu plus attractives des localisations résidentielles distantes des centres urbains et des pôles d'emploi. En d'autres termes, l'arbitrage entre le coût du logement et le coût des migrations alternantes (domicile-travail) est au cœur du mécanisme économique des choix résidentiels (de type périurbain) (Thisse *et al.*, 2003). L'évolution des marchés fonciers et immobiliers, la disponibilité des logements et des terrains à bâtir, l'évolution du coût des déplacements ainsi que du niveau de vie des ménages sont susceptibles d'influencer l'intensité et le sens des migrations internes entre communes.

L'histoire des migrations en Belgique depuis plus d'un demi-siècle porte l'empreinte de la périurbanisation. Ce processus peut être défini comme un décongestionnement démographique des agglomérations urbaines au profit de leur périphérie verte (Lannoy, 1996) et par la croissance de la population, le développement de l'habitat et de certaines activités dans ces zones périphériques. Les acteurs de cette périurbanisation en Belgique sont connus : il s'agit généralement de couples âgés de 30-44 ans avec de jeunes enfants qui ont acquis une certaine stabilité familiale et professionnelle et qui souhaitent accéder à la propriété (Eggerickx *et al.*, 2013).

La répartition spatiale des groupes sociaux a mis en évidence une opposition nette entre les grandes agglomérations urbaines, où se concentrent les groupes sociaux défavorisés, et les espaces périurbains, où sont localisés les groupes sociaux figurant en haut de l'échelle sociale. Dans ces communes attractives, mais avec des marchés immobiliers et fonciers progressivement saturés, le prix des logements périurbains s'envole, entraînant un tri social à l'entrée de plus en plus sélectif et une extension spatiale de plus en plus diffuse du processus. En d'autres termes, on peut poser l'hypothèse que le choix résidentiel périurbain serait de plus en plus réservé aux groupes sociaux favorisés, alors que, en bas de l'échelle sociale, la migration s'inscrirait plutôt dans une logique de choix contraint vers les espaces les plus

dépréciés sur les plans économique, social et environnemental. La migration interne contribuerait ainsi à accroître le fossé social entre les milieux de résidence.

Pour vérifier cette hypothèse, on a calculé le taux de migration par groupe social pour chacune des périodes (1991-1996 et 2001-2006). Les migrants sont définis comme des individus pour lesquels la commune de résidence en t_x est différente de celle en t_{x+5} . En recourant à une méthode de standardisation indirecte, afin de contrôler les effets de l'âge, nous avons calculé pour chaque commune la probabilité d'immigrer selon les groupes sociaux. La valeur pivot de cet indice est 1. Une valeur supérieure à 1 (le standard) correspond à une probabilité élevée d'accès à la commune pour le groupe social considéré, et inversement pour un indice inférieur à 1.

Compte tenu du différentiel socioéconomique entre la Flandre et la Wallonie, la probabilité de migrer vers les communes flamandes pour les groupes défavorisés est faible, alors qu'elle est beaucoup plus élevée en Wallonie, au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Au-delà de cette relative opposition régionale (figure 2), en bas du *continuum* social, le risque de migrer vers les grandes agglomérations de Charleroi et de Liège et, plus globalement, vers toutes les communes de l'ancien axe industriel wallon, est très élevé. Les communes du nord-nord-ouest de l'agglomération bruxelloise, les communes du littoral ainsi que toutes les communes bordant la frontière française sont également très attractives pour ces groupes sociaux. Inversement, leur accès aux espaces périurbains est très limité.

Pour les groupes sociaux les plus favorisés, c'est vers les espaces périurbains que la probabilité de migrer est la plus élevée. Les communes de l'extrême sud du pays, sous l'influence de la périurbanisation de la ville de Luxembourg et de l'effet de frontière, enregistrent également des indices très élevés pour ces groupes sociaux. En revanche, leur risque de migrer vers l'ancien espace industrialisé wallon, vers le centre de l'Ardenne, vers les communes bordant la frontière française, vers la partie nord-nord-ouest de l'agglomération bruxelloise, et globalement vers la province de Flandre occidentale, est très faible. L'opposition régionale est moins marquée pour ces migrants favorisés, mais force est de constater qu'ils n'optent pas pour les mêmes communes que les migrants figurant en bas de l'échelle sociale.

La figure 3 présente, par commune, le rapport des indices standardisés de migration intercommunale des groupes favorisés par rapport à celui des groupes défavorisés. La valeur pivot est 1. Au-delà de 1, l'indice met en évidence une surreprésentation des groupes sociaux favorisés par rapport aux groupes sociaux vulnérables, traduisant un effet de blocage ou de barrière à l'immigration des groupes sociaux défavorisés. Les choix résidentiels en haut de l'échelle sociale sont très largement orientés vers les communes périurbaines, alors que ces espaces sont quasiment fermés à la migration des plus défavorisés. Ceux-ci optent, probablement davantage par contrainte, pour les communes urbanisées de l'ancien axe industriel wallon, les communes isolées du sud de la Belgique et la partie la plus occidentale de la Flandre, un ensemble de zones peu prisées par les groupes les plus favorisés.

FIGURE 2 : INDICE STANDARDISÉ DE MIGRATION INTERCOMMUNALE (2001-2006)

FIGURE 2A : GROUPE DÉFAVORISÉ (1-4)

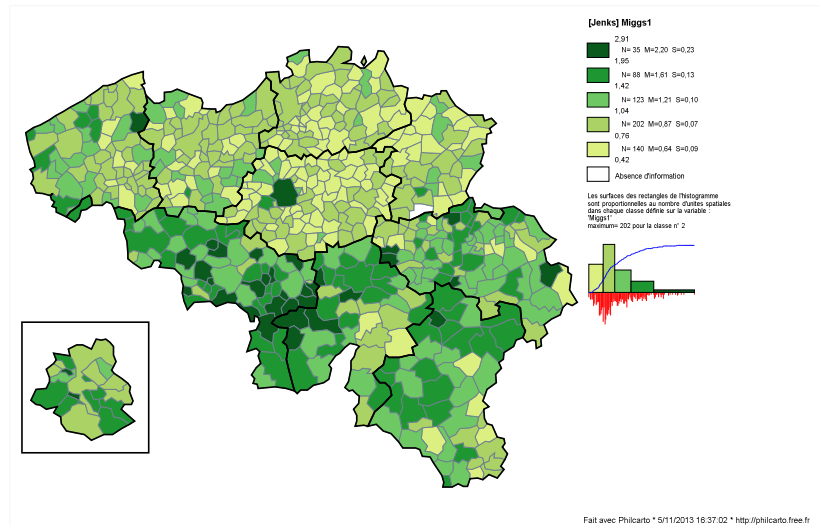
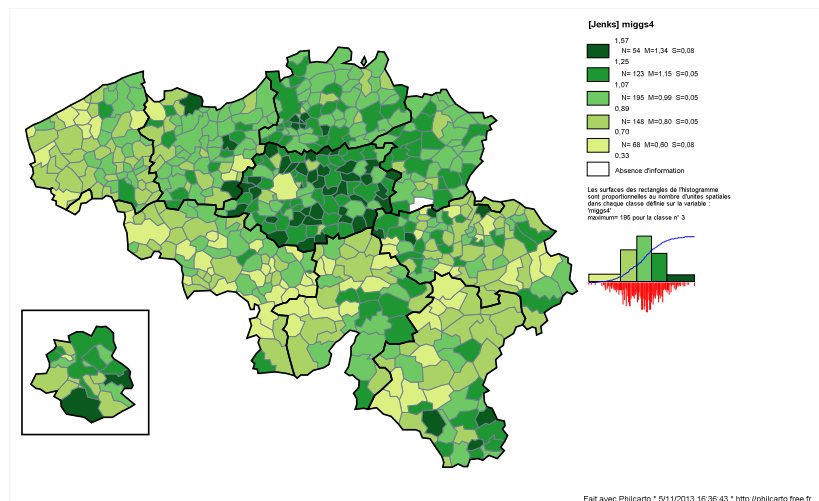
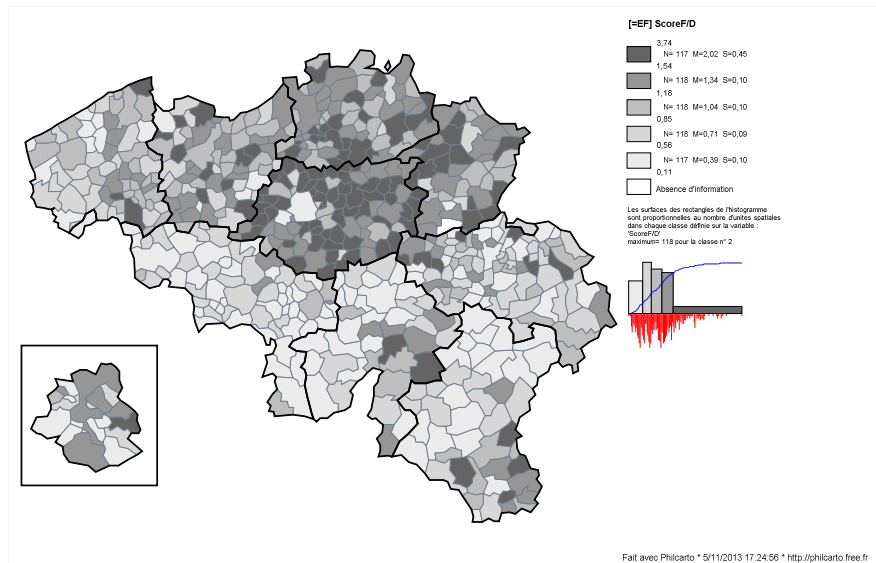


FIGURE 2B : GROUPE FAVORISÉ (13-16)



L'effet de sélection sociale des migrations est largement confirmé. Celles-ci contribuent à accentuer la dualisation sociale entre les milieux de résidence, plus particulièrement entre les zones périurbaines de plus en plus favorisées et étendues sur le territoire et les espaces plus urbanisés. Ces milieux de résidence sont de plus en plus ségrégués, avec à la clé un déficit en termes de mixité sociale.

FIGURE 3 : RAPPORT DES INDICES STANDARDISÉS DE MIGRATION INTERCOMMUNALE : GROUPES FAVORISÉS/GROUPES DÉFAVORISÉS (2001-2006)



Espaces ségrégués et groupes sociaux : l'impact du milieu de résidence sur la mobilité sociale

On a pu mettre en évidence l'impact de la migration sur la structuration sociale du territoire belge. Pour cette deuxième partie de notre étude, on s'est interrogé sur l'impact du milieu de résidence sur la mobilité sociale. Sur la base des groupes sociaux construits à partir des données des recensements de 1991 et 2001, on a mesuré la mobilité sociale en comparant la situation des individus en 1991 et 2001. Pour ce faire, on a retenu tous les individus présents aux deux recensements et ayant plus de 20 ans en 1991¹. En croisant la situation en 1991 et en 2001, on a construit des matrices de mobilité sociale qui mesurent la probabilité, pour un groupe social donné, de progresser ou de régresser sur le *continuum* social (défini par les 16 groupes sociaux).

À l'échelle de l'ensemble de la Belgique (tableau 1), on peut constater que, lorsqu'il y a mobilité sociale ascendante ou descendante, elle se confine le plus souvent aux groupes sociaux proches de la situation observée en 1991. Certains groupes sociaux semblent particulièrement stables, avec plus de 50 % des effectifs qui se retrouvent dans la même catégorie en 1991 et 2001. Il s'agit des groupes sociaux 3-4, composés principalement de retraités et de chômeurs, locataires de logements mal équipés, et des groupes sociaux 15-16,

¹ Ce dernier choix était dicté par le fait que le groupe social des enfants était déterminé à partir de celui des parents. L'objectif est de comparer les situations individuelles aux deux recensements. Dès lors, il est inopportun de comparer la situation d'enfants de 1991, définie sur la base de la situation des parents, avec celle de ces mêmes enfants devenus adultes en 2001 et dont le profil était cette fois défini sur la base de leurs propres caractéristiques.

composés surtout de couples mariés avec enfants et propriétaires de leur logement. À l’opposé, certains groupes sociaux (1-2, 9-10, 13-14) montrent une mobilité sociale très importante (moins de 20 % de leurs effectifs demeurent dans la même catégorie). Pour les groupes les plus défavorisés, il s’agit en partie d’un effet mécanique, puisque, au plus bas de l’échelle sociale, ils ne peuvent que stagner ou progresser. Pour les groupes 9-10, composés surtout de couples d’adultes avec enfants, la progression sociale est avant tout liée à l’accès à l’emploi et/ou l’amélioration des conditions de logement. Quant aux groupes 13 et 14, où les surreprésentations concernent tantôt les retraités, tantôt de jeunes adultes avec enfants, l’amélioration de la position sociale est essentiellement due au logement.

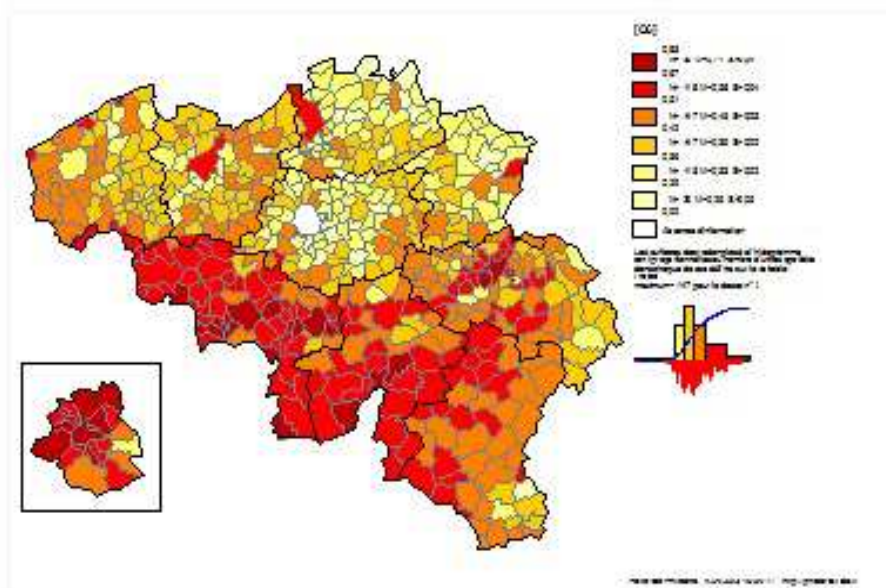
Ainsi dessinés, les contours de la mobilité sociale en Belgique ne semblent pas répondre à des règles strictes mais plutôt à des itinéraires particuliers liés aux contraintes de chaque groupe. Si l’on s’en tient aux groupes les plus vulnérables (catégorie 1-4), on est confronté à deux modèles différents : un modèle de forte mobilité (groupe 1-2) et un modèle d’immobilisme social (groupe 3-4).

TABLEAU 1 : DISTRIBUTION DES PERSONNES RÉSIDANT EN BELGIQUE (ÂGÉES DE PLUS DE 20 ANS EN 1991) SELON LE GROUPE SOCIAL EN 1991 ET 2001

Groupes sociaux 1991	Groupes sociaux 2001								Effectifs	
	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14	15-16		
1-2	18 %	33 %	13 %	11 %	4 %	12 %	5 %	4 %	502 409	10 %
3-4	16 %	51 %	4 %	16 %	3 %	3 %	2 %	4 %	332 335	7 %
5-6	7 %	27 %	23 %	19 %	2 %	10 %	7 %	5 %	346 625	7 %
7-8	6 %	23 %	13 %	39 %	2 %	10 %	4 %	3 %	659 393	13 %
9-10	3 %	9 %	8 %	18 %	6 %	33 %	15 %	7 %	956 428	19 %
11-12	1 %	7 %	7 %	15 %	4 %	27 %	21 %	17 %	859 107	17 %
13-14	2 %	5 %	2 %	4 %	11 %	13 %	14 %	50 %	391 658	8 %
15-16	1 %	2 %	2 %	5 %	6 %	7 %	22 %	55 %	872 201	18 %
Effectifs	260 051	762 678	414 334	799 320	245 109	830 998	648 374	959 292	4 920 156	
	5%	16%	8%	16%	5%	17%	13%	19%		

Pour tester l’hypothèse de départ – le milieu de résidence détermine la probabilité de mobilité sociale –, nous avons produit des matrices similaires selon le type de milieu de résidence. Trois types de milieu ont été considérés : un milieu socio-économiquement aisé, un milieu où les conditions socioéconomiques sont très défavorables et un milieu intermédiaire. Ces milieux ont été définis à partir du baromètre des conditions de vie des communes wallonnes, un indicateur synthétique qui classe les communes selon 4 dimensions (socio-démographique, logement, environnement et service) et une quarantaine d’indicateurs (Eggerickx et al., 2007 ; Sanderson et Eggerickx, 2010). Pour cette étude, seules les dimensions logement et socioéconomique ont été retenues. Le résultat de l’indicateur recalculé est présenté en figure 4 ; les teintes claires concernent les communes socio-économiquement favorisées, et inversement pour les teintes les plus foncées.

FIGURE 4 : BAROMÈTRE DES CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE VIE DANS LES COMMUNES BELGES



À partir de ce classement, on a identifié trois groupes de communes contigües correspondant à trois types de zones, situées en Wallonie, dans le sud du pays (figure 5) :

- une première zone plus favorisée correspond à des communes apparaissant dans le haut du classement. Les habitants de ces communes connaissent une situation socio-économique nettement plus favorable que la moyenne des communes wallonnes. Cette zone couvre essentiellement des communes périurbaines du Brabant wallon, au sud de Bruxelles ;
- une deuxième zone, au sud de la commune de Namur, regroupe des communes situées dans le milieu du classement. Ces communes, proches de la moyenne régionale, présentent un profil moins favorisé que le précédent et, *a priori*, une population socialement plus mixte ;
- une troisième zone reprend des communes hennuyères de l'ancien axe industriel wallon (y compris Charleroi, La Louvière et Mons). Ces communes sont situées dans le bas du classement et connaissent une situation socio-économique très difficile.

Comment se répartissent les groupes sociaux entre ces trois zones ? Pour la situation prévalant en 1991 (tableau 2), on observe que les groupes sociaux les plus favorisés (13 à 16) représentent 37 % de la population dans la zone 1 contre 24 % dans la zone 2 et 17 % dans la zone 3. À l'inverse, les groupes sociaux les moins favorisés (1 à 4) sont nettement plus nombreux en zone 3 (29 %), contre 18 % en zone 2 et 10 % en zone 1. Cette première lecture de la distribution des groupes sociaux dans les trois zones en 1991 confirme l'image d'une zone 1 très favorisée s'opposant à une zone 3 très défavorisée, avec une zone intermédiaire plus mixte où les groupes extrêmes sont davantage équilibrés.

FIGURE 5 : LOCALISATION DES COMMUNES COMPOSANT LES TROIS ZONES RETENUES

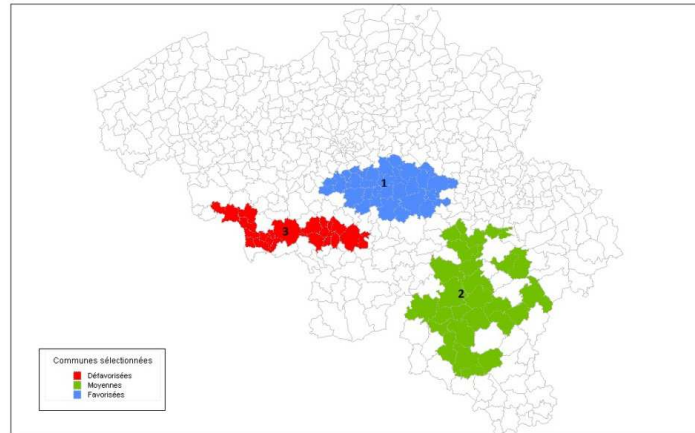


TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES INDIVIDUS SELON LEUR GROUPE SOCIAL (RÉPARTIS EN QUARTILES) ET SELON LEUR ZONE DE RÉSIDENCE EN 1991

Groupes sociaux	Zone 1	Zone 2	Zone 3
1-4	10 %	18 %	29 %
5-8	17 %	19 %	21 %
9-12	36 %	38 %	33 %
13-16	37 %	24 %	17 %

Afin de faciliter la lecture et la mise en évidence des différences, les proportions observées dans chaque zone ont été rapportées à la moyenne nationale (tableau 3). Ainsi, les valeurs supérieures à 100 indiquent une proportion plus élevée dans la zone étudiée par rapport à la moyenne nationale, et des valeurs inférieures, le contraire. Quelle que soit la zone considérée, la réalisation d'un test du χ^2 montre que les distributions présentent des différences statistiquement significatives (hormis quelques cas relevant tous de la zone 2, la zone intermédiaire). On observe bel et bien un effet du milieu de résidence : si on réside dans un milieu plus défavorisé en 1991, la probabilité de se retrouver en 2001 dans un groupe social plus favorisé est plus faible que si on réside en 1991 dans un milieu favorisé ou intermédiaire. Pour la majorité des groupes sociaux des zones 1 et 2, on observe une plus forte propension à expérimenter une migration ascendante. À l'inverse, dans la zone 3, on constate l'effet inverse. La résidence en 1991 dans un milieu socio-économique moins favorisé augmenterait la probabilité de demeurer dans le même groupe social, voire d'expérimenter une mobilité sociale descendante. Le constat est très clair : si on ne retient que la deuxième colonne du tableau, la proportion de ceux qui en 2001 se retrouvent dans le groupe social le plus vulnérable (1-2) est inférieure à la moyenne dans les zones 1 et 2, quel que soit le groupe social de 1991. Dans la zone 3, quel que soit le groupe social de 1991, la proportion observée est supérieure à la moyenne nationale.

TABLEAU 3 : RAPPORT ENTRE LA DISTRIBUTION DES PERSONNES RÉSIDANT DANS CHACUNE DES ZONES EN 1991 (ÂGÉES DE PLUS DE 19 ANS EN 1991) SELON LE GROUPE SOCIAL EN 1991 ET 2001 AVEC LA DISTRIBUTION NATIONALE

Zone 1									
Groupes sociaux 1991	Groupes sociaux 2001								Chi2 (99 % >18,4)
	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14	15-16	
1-2	76	106	108	118	92	96	106	95	28,39*
3-4	58	99	113	124	139	86	148	126	45,14*
5-6	77	94	111	114	123	82	90	95	22,40*
7-8	66	91	97	115	84	92	109	85	75,91*
9-10	88	104	99	102	83	96	100	129	17,49
11-12	78	89	104	96	125	95	95	115	41,79*
13-14	75	94	107	105	85	83	113	105	25,17*
15-16	75	80	110	93	114	73	97	104	46,89*
Zone 2									
Groupes sociaux 1991	Groupes sociaux 2001								Chi2
	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14	15-16	
1-2	65	106	104	112	69	112	133	65	38,94*
3-4	53	101	116	120	107	109	155	53	28,40*
5-6	80	93	113	99	81	105	110	80	7,38
7-8	69	100	88	106	72	116	99	69	11,40
9-10	86	100	100	99	85	101	101	86	2,85
11-12	89	91	105	98	85	112	97	89	14,56
13-14	85	94	98	100	87	110	135	85	26,18*
15-16	81	86	123	86	87	105	114	81	14,24
Zone 3									
Groupes sociaux 1991	Groupes sociaux 2001								Chi2
	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14	15-16	
1-2	127	110	98	77	88	78	73	80	329,89*
3-4	133	100	101	81	91	87	79	81	108,91*
5-6	167	125	88	77	114	81	75	86	289,23*
7-8	133	109	95	97	82	94	87	83	43,96*
9-10	156	145	116	98	97	86	80	110	336,99*
11-12	175	126	129	101	102	97	86	93	82,09*
13-14	153	148	131	116	98	97	110	89	75,50*
15-16	149	118	101	103	99	88	109	96	31,36*

* signifie que la valeur obtenue pour le chi2 est statistiquement significative au seuil de 1 %.

4. Migration et mobilité sociale

Quel est l'impact de la migration résidentielle sur la mobilité sociale ? Le fait d'effectuer une migration entre 1991 et 2001 accroît-il les possibilités de changer de catégorie sociale, et, ce, pour chacune des zones prises en compte ? Nous avons considéré comme migrante, toute personne qui, en 2001, avait quitté la zone dans laquelle elle résidait en 1991.

Les migrations intra-zone n'ont donc pas été prises en compte, puisque ces mouvements n'impliquent pas un changement de milieu de résidence. On a comparé dans chaque zone la situation des migrants et des sédentaires. Le résultat est concluant : quels que soient le groupe social et la zone envisagés, les distributions présentent des différences statistiquement significatives (cf. valeurs du chi² dans les tableaux 4, 5, 6). À partir de ce premier constat, on peut analyser de manière plus spécifique la situation des groupes sociaux vulnérables (1-6) dans chaque zone.

TABLEAU 4 : DISTRIBUTION DES PERSONNES RÉSIDANT DANS LA ZONE FAVORISÉE SELON LE GROUPE SOCIAL EN 1991 ET 2001 ET SELON LE STATUT DE MIGRANT OU DE SÉDENTAIRE

Zone 1 : Sédentaires									
Groupes sociaux 1991	Groupes sociaux 2001								
	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14	15-16	Effectif
1-2	13 %	37 %	14 %	14 %	4 %	11 %	5 %	3 %	8 293
3-4	9 %	53 %	5 %	21 %	3 %	3 %	3 %	4 %	6 358
5-6	4 %	26 %	28 %	23 %	3 %	8 %	6 %	3 %	8 108
7-8	3 %	21 %	13 %	47 %	1 %	9 %	4 %	2 %	15 442
9-10	2 %	10 %	8 %	19 %	4 %	33 %	15 %	8 %	19 554
11-12	1 %	6 %	8 %	16 %	5 %	27 %	21 %	17 %	28 663
13-14	1 %	5 %	2 %	4 %	9 %	11 %	16 %	52 %	11 742
15-16	0 %	2 %	2 %	5 %	7 %	5 %	23 %	56 %	37 234
Zone 1 : Migrants									
Groupes sociaux 1991	Groupes sociaux 2001								
	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14	15-16	Effectif
1-2	18 %	24 %	15 %	10 %	6 %	14 %	6 %	7 %	1 785
3-4	14 %	28 %	5 %	15 %	8 %	6 %	7 %	15 %	679
5-6	10 %	22 %	14 %	17 %	5 %	11 %	8 %	11 %	1 206
7-8	10 %	22 %	13 %	26 %	4 %	13 %	5 %	7 %	1 751
9-10	5 %	10 %	9 %	16 %	7 %	25 %	14 %	13 %	3 533
11-12	2 %	8 %	7 %	10 %	9 %	18 %	13 %	34 %	5 256
13-14	3 %	4 %	2 %	3 %	12 %	8 %	13 %	55 %	2 434
15-16	1 %	3 %	2 %	3 %	10 %	6 %	13 %	62 %	6 619

– zone 1 (favorisée). À l'exception du groupe social 1-2, lorsque l'on ne migre pas, la probabilité de demeurer dans le même groupe social est beaucoup plus importante (53 % pour les sédentaires contre 28 % pour les migrants du groupe social 3-4 et 28 % pour les sédentaires contre 14 % pour les migrants du groupe social 5-6). Ainsi, il apparaît clairement que le fait de migrer hors de la zone 1 accroît la probabilité d'améliorer sa situation sociale par rapport aux sédentaires. Le résultat peut sembler quelque peu paradoxal par rapport à l'effet du milieu de résidence mis en évidence au point précédent. Cet effet suppose que les groupes sociaux vulnérables ont plus de chance d'améliorer leur situation s'ils résidaient en 1991 dans une zone favorisée. Mais cette probabilité est complétée par l'effet positif de la migration : les personnes quittant la zone la plus favorisée accroissent leurs chances

d'améliorer leurs conditions de vie. Sans prolonger davantage la réflexion, ceci permet de souligner la complexité des effets de milieu (Vallet, 2005) ;

TABLEAU 5 : DISTRIBUTION DES PERSONNES RÉSIDANT DANS LA ZONE INTERMÉDIAIRE SELON LE GROUPE SOCIAL EN 1991 ET 2001 ET SELON LE STATUT DE MIGRANT OU DE SÉDENTAIRE

Zone 2 : Sédentaires									
Groupes sociaux 1991	Groupes sociaux 2001								
	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14	15-16	Effectif
1-2	11 %	37 %	14 %	13 %	3 %	13 %	6 %	4 %	6 407
3-4	8 %	55 %	5 %	20 %	2 %	3 %	3 %	4 %	3 665
5-6	5 %	25 %	28 %	20 %	2 %	11 %	7 %	3 %	3 895
7-8	4 %	23 %	11 %	43 %	1 %	12 %	3 %	2 %	6 862
9-10	2 %	9 %	8 %	19 %	5 %	35 %	15 %	7 %	11 615
11-12	1 %	6 %	8 %	16 %	3 %	32 %	22 %	13 %	9 487
13-14	2 %	5 %	2 %	4 %	9 %	15 %	20 %	44 %	4 669
15-16	0 %	2 %	3 %	5 %	5 %	7 %	27 %	51 %	7 914
Zone 2 : Migrants									
Groupes sociaux 1991	Groupes sociaux 2001								
	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14	15-16	Effectif
1-2	16 %	22 %	13 %	11 %	5 %	14 %	7 %	13 %	1 312
3-4	12 %	27 %	7 %	16 %	7 %	6 %	7 %	18 %	4 61
5-6	9 %	23 %	16 %	14 %	4 %	11 %	10 %	13 %	539
7-8	9 %	22 %	12 %	26 %	2 %	12 %	7 %	9 %	757
9-10	4 %	8 %	10 %	11 %	7 %	27 %	17 %	14 %	1 947
11-12	3 %	8 %	8 %	9 %	7 %	19 %	12 %	35 %	1 613
13-14	3 %	3 %	2 %	3 %	12 %	10 %	13 %	53 %	1 117
15-16	1 %	2 %	2 %	3 %	9 %	7 %	13 %	62 %	1 596

– zone 2 (intermédiaire). Le constat est assez similaire : hormis pour le groupe social 1-2, lorsqu'on ne migre pas, la probabilité de demeurer dans le même groupe social est plus importante (55 % pour les sédentaires contre 27 % pour les migrants du groupe social 3-4 et 28 % pour les sédentaires contre 16 % pour les migrants du groupe social 5-6). De surcroît, une plus forte proportion connaît une mobilité sociale ascendante. La différence entre les sédentaires et les mobiles est assez remarquable : en zone 2 comme en zone 1, ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à connaître une forte progression sociale en cas de migration. Ainsi, dans la zone 2, parmi les sédentaires du groupe social 1-2, ils sont 4 % à se retrouver dans le groupe social 15-16, alors que, dans le même temps, ils sont 13 % parmi les migrants ;

– zone 3 (défavorisée). Le constat se répète mais, cette fois, pour tous les groupes sociaux vulnérables : lorsqu'on ne migre pas, la probabilité de demeurer dans le même groupe social est plus importante. Les résultats sont ici légèrement différents par rapport aux zones 1 et 2 pour le groupe le plus vulnérable. En effet, dans la zone 3, 20 % des migrants du groupe social 1-2 demeurent dans le même groupe social contre 18 % en zone 1 et 16 % en zone 2.

Ces premiers résultats mettent en évidence deux effets apparemment contradictoires :

- un effet de lieu qui indique qu'un environnement socio-économique plus favorable aurait un effet positif sur la mobilité sociale des groupes vulnérables ;
- un effet de la migration qui démontre que, quel que soit le milieu de résidence, effectuer une migration augmente de façon significative la probabilité de connaître une mobilité sociale ascendante. Dans ce cas, la migration est très probablement liée à l'amélioration des conditions de logement et/ou de la situation socioprofessionnelle.

TABLEAU 6 : DISTRIBUTION DES PERSONNES RESIDANT DANS LA ZONE DEFAVORISEE SELON LE GROUPE SOCIAL EN 1991 ET 2001 ET SELON LE STATUT DE MIGRANT OU DE SEDENTAIRE

Zone 3 : Sédentaires									
Groupes sociaux 1991	Groupes sociaux 2001								
	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14	15-16	Effectif
1-2	23 %	37 %	13 %	8 %	4 %	9 %	3 %	3 %	61 911
3-4	21 %	52 %	4 %	13 %	2 %	3 %	1 %	3 %	26 470
5-6	11 %	34 %	21 %	15 %	3 %	8 %	5 %	3 %	27 375
7-8	8 %	25 %	12 %	39 %	1 %	9 %	3 %	2 %	37 821
9-10	5 %	14 %	10 %	18 %	6 %	29 %	12 %	7 %	57 853
11-12	2 %	8 %	10 %	16 %	4 %	26 %	19 %	14 %	36 699
13-14	4 %	8 %	2 %	4 %	10 %	13 %	16 %	43 %	17 103
15-16	1 %	3 %	2 %	6 %	6 %	6 %	26 %	50 %	30 409
Zone 3 : Migrants									
Groupes sociaux 1991	Groupes sociaux 2001								
	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14	15-16	Effectif
1-2	20 %	24 %	13 %	9 %	6 %	13 %	6 %	8 %	5 163
3-4	17 %	26 %	7 %	13 %	8 %	7 %	5 %	17 %	1 391
5-6	12 %	26 %	13 %	12 %	5 %	11 %	8 %	13 %	2 044
7-8	10 %	22 %	12 %	27 %	3 %	13 %	5 %	8 %	2 581
9-10	4 %	10 %	9 %	14 %	7 %	27 %	14 %	14 %	6 620
11-12	3 %	9 %	7 %	12 %	6 %	21 %	13 %	29 %	5 231
13-14	3 %	4 %	2 %	2 %	12 %	11 %	12 %	54 %	3 023
15-16	1 %	2 %	1 %	2 %	9 %	6 %	13 %	64 %	5 659

Conclusion

Ce travail s'inscrit dans une recherche plus large portant sur les groupes sociaux et l'évolution de la situation des individus en Belgique. Cette communication entendait examiner un aspect particulier de la question en abordant le lien entre catégorie sociale, migrations, espace et milieu de résidence. Il s'agit d'une étude exploratoire dont l'objectif était triple :

- explorer les liens entre la migration résidentielle et la ségrégation de certains espaces ;
- mettre en évidence le rôle du milieu de résidence sur l'évolution de la situation sociale de l'individu ;

– examiner les effets conjugués des migrations et du milieu de résidence.

L'analyse des taux d'immigration par groupes sociaux standardisés en fonction de l'âge a permis de souligner le blocage de certains espaces à l'immigration des groupes sociaux les plus vulnérables. Alors que les groupes sociaux les plus aisés « trustent » les communes périurbaines à proximité des grandes agglomérations urbaines, les groupes les plus vulnérables se trouvent relégués à la marge, vers des communes socio-économiquement très défavorisées ou plus périphériques, loin des pôles d'emploi et des grands axes de communication. Le corollaire de ce blocage des espaces est une ségrégation de l'espace belge avec une partition très inégalitaire de la richesse et de la pauvreté.

L'analyse des matrices de mobilité sociale pour trois zones (communes économiquement favorisées, communes défavorisées et communes en situation intermédiaire) a permis de mettre en évidence le fait que les personnes résidant dans des communes défavorisées avaient moins de chance d'effectuer une mobilité sociale ascendante que les autres. Toutefois, celles qui migraient, autrement dit, celles qui quittaient ces communes défavorisées, accroissaient nettement leurs chances d'améliorer leurs conditions de vie. Ainsi, la migration apparaît à la fois comme un élément moteur de la sélection sociale et de la dualisation des espaces au niveau global mais également comme un outil de mobilité sociale au niveau individuel.

Bibliographie

- AUTHIER J.-Y., BIDET J., COLLET A., GILBERT P. et STEINMETZ H., 2010, *État des lieux sur les trajectoires résidentielles*, Plan urbanisme, construction, architecture, Université Lyon 2, 85 p.
- BLÖSS T., FRICKEY A. et GODARD F., 1990, « Cohabiter, décohabiter, recohabiter. Itinéraires de deux générations de femmes », *Revue française de sociologie*, vol. 31, p. 553-572.
- BUCK N., 2001, "Identifying Neighbourhood Effects on Social Exclusion", *Urban Studies*, vol. 38, n° 12, p. 2251-2275.
- DEBRAND TH. et TAFFIN C., 2005, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et statistique*, n°s 381-382, p. 125-146.
- DE GRAAF P.M., KALMIJN M., 2006, "Change and Stability in the Social Determinants of Divorce: A Comparison of Marriage Cohorts in the Netherlands", *European Sociological Review*, vol. 22, n° 5, p. 561-572.
- EGGERICKX TH., DEBUISSON M., HERMIA J.-P., SANDERSON J.-P. et VANDER STRICHT, V., 2007, « Le baromètre des conditions de vie dans les communes bruxelloises et wallonnes », Discussion Papers de l'IWEPS, 0702, 44 p.
- EGGERICKX TH., HERMIA J.-P., SURKIJN J. et WILLAERT D. (avec la collaboration de L. DAL, M. POULAIN et J.-P. SANDERSON), 2013, *Les migrations internes en Belgique. Monographie 2 de l'Enquête socioéconomique de 2001*, Bruxelles, DGSIE (à paraître).

- FRIEDRICH S. J., GALSTER G., MUSTERD S., 2003, "Neighbourhood Effects on Social Opportunities: the European and American Research and Policy Context", *Housing Studies*, vol. 18, n° 6, p. 797-806.
- HINDRIKS J. et GERARD F., 2005, « Le palmarès des villes et communes en Wallonie : une approche en termes d'efficacité », *Regards économiques*, n° 35, 16 p.
- LORD S., GERBER PH., SOHN CH., EGGERICKX TH., HERMIA J.-P., KESTELOOT CH., CASSIERS T., DE MAESSCHALCK F., 2011, "Temporal and Spatial Analysis of Social Inequalities: An Innovative Method to Grasp Social Inequalities Evolution on the Territory », CEAPS/GEODE Working Paper, 47, 34 p.
- MAURIN É., 2004, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées ».
- MCLANAHAN S., 2004, "Diverging Destinies: How Children are Fading Under the Second Demographic Transition", *Demography*, 41, p. 607-628.
- MUSTERD S., MURIE A., KESTELOOT CH. (eds.), 2006, *Neighbourhoods of Poverty: Urban Social Exclusion and Integration in Europe*, Basingstoke-New York, Palgrave Macmillan.
- SANDERSON J.-P. et EGGERICKX TH., 2010, « Des outils d'aide à la décision : les indicateurs de condition de vie et de mixité socio-démographique des communes et des quartiers en Belgique », *Cahiers de démographie locale*, vol. 2, p. 115-158.
- THISSE J.-F., WASMER É. et ZENOU Y., 2003, « Ségrégation urbaine, logement et marchés du travail », *Revue française d'économie*, vol. XVII, n° 4, p. 85-129.